

RÈGLEMENT 103-2023-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 103-2023 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX AFIN DE RETIRER DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX QUI NE SERONT PAS ENTAMÉS POUR L'ANNÉE 2023 ET AINSI POUVOIR DÉSAFFECTER LES MONTANTS DES DÉPENSES PRÉVUES POUR CES TRAVAUX

1. L'article 1 du règlement 103-2023 - Règlement décrétant divers travaux municipaux est remplacé par l'article suivant :

« 1. Le conseil ordonne l'exécution des travaux ci-dessous et leur affecte les montants suivants pour le paiement du coût de ces travaux de la façon indiquée ci-dessous :

Travaux	Montant de la dépense	Source de financement	Certificat du trésorier
Feux de circulation	165 000 \$	Fonds de roulement	23-019
Correction des problèmes de drainage, redéfinition de l'intersection CN et réaménagement de l'avenue de Montréal-Est entre les rues Sainte-Catherine et Victoria	3 000 000 \$	Règlement d'emprunt	23-019
Travaux LORACON : intersection CN – entente promoteur - BLOC "B"	2 500 000 \$	Surplus affecté	23-019
Conversion de l'éclairage public pour un nouveau service d'éclairage de rues intelligent	551 813,13 \$	Surplus non autrement affecté	23-015
Plan directeur des parcs et espaces verts	1 280 000 \$	Fonds de parc	23-019
Reconstruction de l'avenue Dubé entre les rues Ontario et Sainte-Catherine Changement de géométrie, profil et drainage	2 075 000 \$	Surplus non autrement affecté	23-019
Planage - revêtement et reconstruction des trottoirs des sections en mauvais état sur différentes rues en fonction du plan d'intervention. Planage des ruelles phase II (Prévision : seulement 15 % des trottoirs à reconstruire).	2 500 000 \$	Fonds de carrière / Surplus non autrement affecté	23-019
Reconstruction et / ou gainage (sections à définir en fonction du plan d'intervention pour environ 2,5 M\$ à 3 M\$)	600 000 \$	Règlement d'emprunt	23-019
Afficheurs numériques extérieurs aux intersections stratégiques et au CRÉR	200 000 \$	Fonds de roulement	23-019
Acquisition et décontamination d'un site pour la réalisation d'un garage municipal et autres installations récréatives	6 800 000 \$	Règlement d'emprunt	23-019
Ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire	50 000 \$	Surplus non autrement affecté	23-019
Projet logements abordables / maison des jeunes terrain de la Providence	20 000 \$	Surplus non autrement affecté	23-019
Mise à niveau système de caméra au garage et ajout de caméras au chalet et au chapiteau du parc de l'Hôtel-de-Ville	70 000 \$	Surplus non autrement affecté	23-019

»

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Anne St-Laurent, mairesse

Kaouther Saadi, greffière